

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1066**12 juillet 2002****SOMMAIRE**

Agence Immobilière Madeco, S.à r.l., Dudelange ..	51126	Cup Investment S.A.H., Luxembourg	51145
Alif S.A., Luxembourg	51156	Digen S.A., Luxembourg	51148
Arcancia Holding S.A., Luxembourg	51143	DLS - Digital Library Services S.A., Luxembourg .	51151
Arcancia Holding S.A., Luxembourg	51143	Doorrel Holding S.A., Koetschette	51168
Asopos A.G., Grevenmacher	51127	Dunart Engineering Holding S.A., Luxembourg ..	51154
Atelier de Soudage Multimetall, S.à r.l., Keiwe- baach	51159	E.C.T. Europe, GmbH, Luxembourg	51144
Atlanticlux Lebensversicherung S.A., Luxembourg .	51153	E.D.L. S.A., Leudelange	51155
Autostrade Finance S.A., Luxembourg	51140	EIM Holding Luxembourg S.A., Luxembourg ...	51133
Axis Constructions S.A., Luxembourg	51148	Elysée Concorde S.A., Luxembourg	51144
Balancia S.A., Luxembourg	51142	Energolux S.A., Luxembourg	51144
Balancia S.A., Luxembourg	51142	Espirito Santo Fashion Investments S.A., Luxem- bourg-Kirchberg	51142
Bartz Constructions, S.à r.l., Luxembourg	51150	Euro Re S.A., Luxembourg	51156
Belim S.A., Luxembourg	51150	Felgen & Associés Engineering S.A., Luxembourg	51136
Benado, GmbH, Luxembourg	51138	Flagstone Investments S.A., Luxembourg	51130
Blue White and Black Holding S.A., Luxembourg .	51152	Flagstone Investments S.A., Luxembourg	51130
Bristol Real Estate S.A., Luxembourg-Kirchberg ..	51143	Fluor S.A.H., Luxembourg	51148
Bristol Real Estate S.A., Luxembourg-Kirchberg ..	51143	G.H.N. S.A., Luxembourg	51142
Bristol Real Estate S.A., Luxembourg-Kirchberg ..	51143	General Electric International Holdings, S.à r.l., Luxembourg	51125
Carometal International, S.à r.l., Luxembourg ...	51150	Grand Financial Holding S.A., Luxembourg	51161
Caves Pierre Nadler, S.à r.l., Livange	51149	Grand Financial Holding S.A., Luxembourg	51163
Cementir Holding S.A., Luxembourg	51142	H.E.L.P., Health, Education, Life, Peace, A.s.b.l., Echternach	51163
Central Rest Stop, S.à r.l., Pétange	51139	Hennen Invest Holding A.G., Troisvierges	51167
Central Rest Stop, S.à r.l., Pétange	51139	Hobuch Finanz S.A., Luxembourg	51145
Central Rest Stop, S.à r.l., Pétange	51139	Interim Job, S.à r.l., Luxembourg	51136
Central Rest Stop, S.à r.l., Pétange	51139	Island Immo A.G., Troisvierges	51168
Chanic International S.A.H., Luxembourg	51134	Island Immo A.G., Troisvierges	51168
Chanic International S.A.H., Luxembourg	51135	Jacobstoft S.A., Uffingen	51165
Compagnie Financière de la Madelaine S.A.H., Luxembourg	51124	Kannerbutteck Dibbendapp, S.à r.l., Esch-sur-AI- zette	51154
Compagnie Financière de la Madelaine S.A.H., Luxembourg	51124	Kelly Services Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	51138
Comptalux S.A., Pétange	51136	Keywest International S.A.H., Luxembourg	51122
Conect Software Engineering, S.à r.l., Weiswam- pach	51152	Kick Holding S.A., Luxembourg	51131
Conect Software Engineering, S.à r.l., Weiswam- pach	51156	Kick Holding S.A., Luxembourg	51131
Conern Exploitation S.A., Luxembourg	51149	Kick Holding S.A., Luxembourg	51131
Cre Actif, S.à r.l., Luxembourg	51149	(Freddy) Klopp, S.à r.l., Luxembourg	51151
		Lastour & Co Holding S.A., Luxembourg	51150
		Logos Inc, S.à r.l., Alzingen	51126

Logos Inc, S.à r.l., Alzingen	51126	Société de Gestion du Patrimoine Familiale "J" Holding S.A., Luxembourg.....	51124
Loguin S.A., Luxembourg	51133	Société de Gestion du Patrimoine Familiale «M» Holding S.A., Luxembourg.....	51125
Luminosa Holding S.A., Luxembourg	51130	Société de Gestion du Patrimoine Familiale «M» Holding S.A., Luxembourg.....	51125
Luxat S.A., Luxembourg	51149	Société de Gestion du Patrimoine Familiale «M» Holding S.A., Luxembourg.....	51125
M.S.C.V. Consulting, S.à r.l., Roeser	51155	Société de Gestion du Patrimoine Familiale «M» Holding S.A., Luxembourg.....	51125
Martur Finance S.A.H., Luxembourg	51123	(Le) Soleil S.A., Luxembourg.....	51140
Martur Finance S.A.H., Luxembourg	51123	Sovaclux S.A., Luxembourg	51153
Martur Finance S.A.H., Luxembourg	51123	Sports Group Development S.A., Luxembourg...	51146
Martur Finance S.A.H., Luxembourg	51123	Stema, S.à r.l., Steinfort	51153
Maye S.A., Wiltz	51131	Stenat, S.à r.l., Strassen	51146
Mediadigit International, S.à r.l., Luxembourg ...	51157	Stenat, S.à r.l., Strassen	51147
Mediadigit International, S.à r.l., Luxembourg ...	51158	Strategic Paris, S.à r.l., Luxembourg.....	51134
Oltrex, S.à r.l., Rodange.....	51141	Strateteq International S.A., Windhof	51133
Petec S.A., Luxembourg.....	51138	Studio Luxembourg S.A., Contern	51129
Profima-Holding S.A.	51122	Sunrise Developments Holding S.A., Luxembourg	51127
Promoin S.A., Luxembourg.....	51134	Sunrise Developments Holding S.A., Luxembourg	51127
Promoin S.A., Luxembourg.....	51134	Swiss Life Funds (Lux), Sicav, Luxembourg	51145
Recem S.A., Luxembourg	51128	Terra Forest, G.m.b.H., Larochette	51151
Recem S.A., Luxembourg	51129	Theis Luxembourg, S.à r.l., Grevenmacher	51158
Ritzurei International S.A.H., Luxembourg	51155	Theis Luxembourg, S.à r.l., Grevenmacher	51159
S & V Gems International S.A., Luxembourg	51148	Thiel Eurologistics Services, S.à r.l., Munsbach ...	51128
Saran S.A.H., Luxembourg	51146	Viking Medical Ventures Holding S.A., Luxem- bourg-Kirchberg	51140
SHC (Champs Elysées), S.à r.l., Luxembourg	51125	Viking Medical Ventures Holding S.A., Luxem- bourg-Kirchberg	51140
SHC Hamburg, S.à r.l., Luxembourg	51127	Western Investment Company S.A.H., Luxem- bourg	51154
SHC St. Ermin's, S.à r.l., Luxembourg	51136		
Société de Gestion du Patrimoine Familiale "J" Holding S.A., Luxembourg	51124		

KEYWEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 82.693.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire et du Conseil d'Administration du 7 mars 2002

Le Conseil d'Administration a nommé M. Klisowski Christopher administrateur-délégué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a adopté la résolution suivante:

«La société peut être engager dans toutes circonstances soit par la signature collective de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué de la société, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34100/592/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

PROFIMA-HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 81.484.

Il résulte de deux lettres de démission, l'une datée du 28 novembre 2001 et l'autre datée du 26 avril 2002 que Monsieur Henri Grisius et Monsieur Guy Hornick ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du 22 avril 2002 que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes, ces démissions prennent effet immédiatement.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE) et PROFIMA-HOLDING S.A. est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(34102/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

MARTUR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 29.516.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

FIDUPAR

Signatures

(33682/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

MARTUR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 29.516.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

FIDUPAR

Signatures

(33683/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

MARTUR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 29.516.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(33684/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

MARTUR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 29.516.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

FIDUPAR

Signatures

(33685/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

MARTUR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 29.516.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

FIDUPAR

Signatures

(33686/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA MADELAINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.511.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2001, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

FIDUPAR

Signatures

(33674/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE DE LA MADELAINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.511.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 septembre 2001 à 14.00 heures au siège social

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée. L'assemblée générale Ordinaire décide à l'unanimité de les renouveler pour une période d' un an.

- Leurs mandats viendront donc à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 mars 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33692/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FAMILIALE 'J' HOLDING S.A.,

Société Anonyme Holding

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 19.524.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

FIDUPAR

Signatures

(33680/009/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FAMILIALE 'J' HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 19.524.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 15 juin 2001 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33687/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FAMILIALE 'M' HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 19.525.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

FIDUPAR

Signatures

(33679/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

**SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FAMILIALE «M» HOLDING S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 19.525.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 15 juin 2001 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolution

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33688/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 62.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 avril 2002.

G. Lecuit.

(33758/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

SHC (CHAMPS ELYSEES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.284.

Extract of the resolutions taken by the Shareholder's Meeting dated April 11th, 2002

- Accept the resignation of Mr. Procopis with effect March 31st, 2002 as manager of the company.
- Appoint with immediate effect as new managers of the company:
- Mr Laurence Geller, Chief Executive Officer, residing at 2333 North Cleveland, Chicago, Illinois 60614, USA.
- Ms Chritine Richter, Finance Manager, residing at 9 Meldon Close, London SW6 2AQ, United Kingdom.
- Ms Denise Clare Grant, Investment Manager Europe, residing at 9 Earls Court Road, London W8 6EB, United Kingdom.
- The manager's mandates are unlimited.
- The Company is bound by the sole signature of any member of the board of managers.

For true copy

For SHC (CHAMPS ELYSEES), S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33894/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

LOGOS INC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 65.954.

L'an deux mille deux, le vingt-et-un mars.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LOGOS INC, S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 1, rue Henri Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 15 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 797 du 30 octobre 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 65.954, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est composée de:

1.- ARIUM S.A., société anonyme, avec siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix, représentée par deux de ses administrateurs en fonction:

a) Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,

b) Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

2.- Monsieur Philippe Treillard, gérant, demeurant à L-1912 Luxembourg, 104, rue du Grünwald,

3.- Monsieur François Gourdon, gérant, demeurant à F-57645 Retonfey, 5C, rue du Haut de Veaux,

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris la résolution suivante:

Les associés décident de transférer le siège social au 427-429, route de Thionville, Résidence des Jardins, Bloc A, à L-5887 Alzingen, et de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.- (1^{er} alinéa).** Le siège de la société est établi à Alzingen.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Galowich - J.P. Frank - P. Treillard - F. Gourdon - E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2002, vol. 11CS, fol. 67, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

E. Schlessler.

(33768/227/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

LOGOS INC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 65.954.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

E. Schlessler.

(33769/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

AGENCE IMMOBILIERE MADECO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange, 210, route de Burange.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'acte de cession de parts et l'assemblée générale des associés du 15 avril 2002 reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 17 avril 2002:

- que l'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de son gérant Monsieur Alain Manderscheid, commerçant, demeurant à Tétange, 28 rue Thomas Byrne, et lui a accordé décharge pour l'accomplissement de son mandat;

- l'assemblée générale a décidé de nommer en qualité de gérant unique de la société et ceci pour une durée indéterminée: Monsieur Tony Manderscheid, commerçant, demeurant à Dudelange, 210 route de Burange.

Il pourra engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 02 mai 2002.

A. Biel

Notaire

(33859/203/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

**SUNRISE DEVELOPMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. SUNRISE DEVELOPMENTS S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.201.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 11 avril 2002, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2002, volume 867, folio 62, case 9,

- que le capital social souscrit de la Société SUNRISE DEVELOPMENTS S.A. a été converti, à la date du 11 avril 2002 de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) en euros (EUR) au taux de conversion d'un (1) euro = 40,3399 LUF) de sorte que le capital souscrit de la Société après conversion, suppression de la valeur nominale des actions et se trouve désormais fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (123.946,76,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale et par ce même acte, l'article trois des statuts de la Société, relatif au capital social, a été modifié en conséquence;

- que la dénomination sociale de la société a été modifiée en celle de SUNRISE DEVELOPMENTS HOLDING S.A.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 mai 2002.

J.-J. Wagner.

(33842/239/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

**SUNRISE DEVELOPMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. SUNRISE DEVELOPMENTS S.A.).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.201.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 avril 2002.

J.-J. Wagner.

(33843/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

ASOPOS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 7, op Flohr.
R. C. Luxembourg B 40.438.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 25 avril 2002, vol. 270, fol. 58, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(33869/561/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

SHC HAMBURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.270.

—
Extract of the resolutions taken by the Shareholder's Meeting dated April 11th, 2002

- Accept the resignation of Mr. Procopis with effect March 31st, 2002 as manager of the company.
- Appoint with immediate effect as new managers of the company;
- Ms Chritine Richter, Finance Manager, residing at 9 Meldon Close, London SW6 2AQ, United Kingdom.
- Ms Denise Clare Grant, Investment Manager Europe, residing at 9 Earls Court Road, London W8 6EB, United Kingdom.
- The manager's mandates are unlimited.
- The Company is bound by the sole signature of any member of the board of managers.

For true copy

For SHC HAMBURG, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33892/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

THIEL EUROLOGISTICS SERVICES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Munsbach.

H. R. Luxemburg B 22.938.

Es geht aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter der THIEL EUROLOGISTICS SERVICES, S.à r.l. vom 5. April 2002 hervor, dass:

1. Herr Eberhard Mathiak wurde mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.

2. Herr Emil Schramer, geboren am 30. April 1951, wohnhaft in D-54516 Wittlich, 6, Oberstrasse, und Herr Dirk Schneider, geboren am 3. April 1965, wohnhaft in D-54292 Trier, 1 Goethestrasse, wurden mit sofortiger Wirkung zu neuen Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt.

Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche Gesellschafter oder nicht Gesellschafter sein können.

Gegenüber Drittpersonen ist die Gesellschaft rechtskräftig verpflichtet wie folgt:

- Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, vertritt dieser die Gesellschaft allein für Geschäfte, welche einen Wert von 50.000,- (fünfzigtausend) EUR im Einzelfall nicht übersteigen.

Für Geschäfte, welche einen Wert von 50.000,- (fünfzigtausend) EUR im Einzelfall übersteigen, ist die zusätzliche Unterschrift eines Gesellschafters oder eines Prokuristen notwendig.

- Sind zwei oder mehrere Geschäftsführer bestellt, so vertritt jeder einzelne der Geschäftsführer die Gesellschaft allein für Geschäfte, welche einen Wert von 50.000,- (fünfzigtausend) EUR im Einzelfall nicht übersteigen.

Für Geschäfte, welche einen Wert von 50.000,- (fünfzigtausend) EUR im Einzelfall übersteigen, ist die zusätzliche Unterschrift eines zweiten Geschäftsführers oder eines Prokuristen notwendig.

Zwecks Veröffentlichung im Amtsblatt und im Handelsregister erteilt.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 74, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33865/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

RECEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 45.044.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 10 avril 2002

- L'Assemblée prend note de la démission en tant qu'Administrateur de Monsieur Norbert Brenes avec effet au 31 mai 2001.

- L'Assemblée prend note de la démission en tant qu'Administrateur de Monsieur Jean-Pierre Mellen avec effet à la date du 31 mars 2002.

L'Assemblée remercie Messieurs Norbert Brenes et Jean-Pierre Mellen pour leur participation efficace au sein du Conseil d'Administration de RECEM S.A.

- L'Assemblée décide de confirmer le mandat de Monsieur Henri Thijssen en tant qu'Administrateur, coopté par le Conseil d'Administration avec effet au 1^{er} octobre 2001 en remplacement de Monsieur Norbert Brenes démissionnaire.

- L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs Messieurs:

- Henri Thijssen;

- Jean-Claude (dit Thierry) Dosogne;

- Willem-Jan Boer;

- Daniel Gauthier;

- Paul Groeninckx;

- Jan De Jong;

- Gerritjan Westra;

- Paul de Bellefroid.

- Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2002.

- En outre l'Assemblée décide de laisser un poste d'Administrateur vacant jusqu'à la prochaine élection d'un Administrateur.

- L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant PricewaterhouseCoopers. Le mandat du réviseur d'entreprises indépendant viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003 statuant sur les comptes de l'exercice social de 2002.

Pour publication et réquisition

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 85, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33874/253/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

RECEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.044.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 avril 2002
à 11.00 heures tenue au siège social de la société*

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission en tant que Président du Conseil d'Administration et Administrateur de Monsieur Jean-Pierre Mellen avec effet au 31 mars 2002.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer comme Président du Conseil d'Administration Monsieur Henri Thijssen demeurant au n° 16, Albertlaan, B-3080 Tervueren, Belgique.

H. Thijssen

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 85, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33875/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

STUDIO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang.
R. C. Luxembourg B 40.261.

EXTRACT

It results from the Board of directors meeting held in Luxembourg on 5 February 2002 that the powers of signatures here below, are adopted. They annul and supersede all other commitment authorities previously decided.

«Powers of signature

The company has two categories of signatures:

Category A

Chief Executive Officer: Mr Jimmy de Brabant

Chief Financial Officer: Mr Julien Joseph

1. General commitment authority

Subject to the special powers defined in 2. to 4., the Company shall be validly bound:

a) for commitments and liabilities whose value per transaction is less than EUR 100,000.- by the joint signature of the two members of category A;

b) for commitments and liabilities whose value per transaction is equal or more than EUR 100,000.- by the joint signature of one member of category A and one member of category B.

2. Signature or fiscal documents

All forms, statements declarations or other fiscal or quasi-fiscal documents, containing tax amounts of less than EUR 500,000.- shall be signed by the Chief Accountant jointly with the Chief Financial Officer.

All forms, statements declarations or other fiscal or quasi-fiscal documents, containing tax amounts equal or of more than EUR 500,000.- shall be signed by the joint signature of the two members of category A.

3. Signatures of employment contracts

All contracts of employment and agreements relating thereto entered into by the Company with employees whose gross annual salary (fixed and variable salary, excluding stock options) does not exceed EUR 75,000.- shall be signed jointly by the two members of category A.

All contracts of employment and agreements relating thereto entered into by the Company with employees whose gross annual salary (fixed and variable salary, excluded stock options) exceeds EUR 75,000.- shall be signed jointly by one member of category A and one member of category B.

4. Signature of cash transactions

Market transactions (securities deposit and capital investment, foreign exchange, foreign exchange hedging, rate hedging, avilment of credit lines) can only be executed according to the RTL Group Policy, but in each case subject to the prior written approval of the Chief Financial Officer of RTL Group.

These transactions shall be signed jointly by the two members of category A.

5. Signature for banking transactions

The authority to sign payment orders and other transactions to any account the Company holds with any Luxembourgish or foreign bank or financial/credit institution, related to the commitments and liabilities entered into in accordance with the points 1 to 4 above is as follows:

a) for transactions whose value per transaction is less than EUR 100,000.- by the joined signature of two members of category A and;

b) for transactions whose value per transaction is equal or more than EUR 100,000.- by the joint signature of one member of category A and one member of category B;

c) for transfer operations from one account of the Company to another account of the Company, the Company shall be bound by the sole signature of the Chief Financial Officer.»

Pour extrait conforme aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 avril 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33876/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

FLAGSTONE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 61.073.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	102.415.555,- ITL
- Résultat reporté	- 449.891.958,- ITL
- Report à nouveau	- 347.476.403,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Signature.

(33881/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

FLAGSTONE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 61.073.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau	- 449.891.958,- ITL
--------------------------	---------------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Signature.

(33882/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

LUMINOSA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 65.191.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 avril 2002 que:
Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise du capital social de la société a été convertie de la lire italienne en euros avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002.

Le capital social est fixé à EUR 299.545,- (deux cent quatre vingt dix neuf mille cinq cent quarante cinq euros) représenté par 580 (cinq cent quatre vingt) actions sans désignation de valeur nominale.

Suivant la procédure prévue par la loi du 10 décembre 1998, la devise du capital autorisé a été convertie de lire italiennes en euros, pour le fixer à EUR 516.456,90 (cinq cent seize mille quatre cent cinquante six euros et quatre vingt dix cents) divisé en 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.

L'article 5 alinéa 1 et 2 des statuts a été modifié en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 299.545,- (deux cent quatre vingt dix neuf mille cinq cent quarante cinq euros) représenté par 580 (cinq cent quatre vingt) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à EUR 516.456,90 (cinq cent seize mille quatre cent cinquante six euros et quatre vingt dix cents) représenté par 1.000 (mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 3 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 80, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33918/802/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

KICK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 66.028.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 33.519.517,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Signature.

(33883/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

KICK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 66.028.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau 154.166.033,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Signature.

(33884/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

KICK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 66.028.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 731.927.062,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2002.

Signature.

(33891/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

MAYELE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.
R. C. Luxembourg B 64.919.

L'an deux mille deux, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAYELE SA ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll,

constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 636 du 8 septembre 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.919.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Daniel Vanackere, agriculteur, demeurant à B-5101 Namur/Loyers, 2, rue Bossimé, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Karin Neissen, employée privée, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, Al-dringen, 52.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Recule, consultant, demeurant à B-4140 Sprimont, 14, rue de Xhovémont.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège de la société de Luxembourg à L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers, et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} deuxième phrase des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er} deuxième phrase.** Le siège social est établi à Wiltz.»

2. Conversion du capital social de 1.800.000,- LUF en 44.620,83 EUR, arrondi à 44.620,- EUR.

3. Suppression de la valeur nominale des actions.

4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante-quatre mille six cent vingt euros (44.620,- EUR), représenté par mille huit cents (1.800) actions sans désignation de valeur nominale.»

5. Rectification de l'erreur matérielle du prénom de l'administrateur Heinen indiqué dans l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 mars 2002, enregistrée à Wiltz, le 16 avril 2002, volume 173, folio 41, case 4, non encore déposée au registre de commerce et des sociétés, savoir: Marc Heinen, au lieu de Christian Heinen, demeurant à Torgny (Belgique).

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers, et de modifier subséquemment l'article 1^{er} alinéa 1^{er} deuxième phrase des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Alinéa 1^{er} deuxième phrase.** Le siège social est établi à Wiltz.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de 1.800.000,- LUF en 44.620,83 EUR (taux de conversion 1,- euro=40,3399 francs luxembourgeois) et de l'arrondir à 44.620,- EUR.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en conséquence de modifier de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante-quatre mille six cent vingt euros (44.620,- EUR), représenté par mille huit cents (1.800) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte de l'erreur matérielle dans la rédaction du prénom de l'administrateur Heinen indiqué erronément du prénom de «Christian» dans l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 mars 2002, enregistrée à Wiltz, le 16 avril 2002, volume 173, folio 41, case 4, non encore déposée au registre de commerce et des sociétés, et de le rectifier par le prénom de «Marc» de sorte que les qualités rectifiées dudit administrateur sont les suivantes:

- Monsieur Marc Heinen, formateur, demeurant à B-6767 Torgny, 19, rue Cavé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.00 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement 870,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Vanackere, G. Recule, K. Neissen, M. Decker.

Enregistré à Wiltz, le 25 avril 2002, vol. 316, fol. 95, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 26 avril 2002.

M. Decker.

(33947/241/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

STRATETEIQ INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
(anc. YPSILONE INTERNATIONAL S.A.)

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 44.030.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue à Luxembourg le 4 mars 2002 à 10 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Alain Dupont, consultant, demeurant au 67 rue de Mignault, La Louvière (Belgique), de Monsieur Bruno Gilbert, banquier, demeurant à Huldenberg (Belgique) et de Madame Karine Pera, employée privée, demeurant à Guldensporenlaan 68, B-3120 Tremelo (Belgique) pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée au commissaire démissionnaire Monsieur Michel Salingret, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

Monsieur André Raskin, employé, demeurant 7 rue Adrien de Prémoré, B-5100 Namur a été nommé comme nouveau commissaire aux comptes. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Il résulte enfin dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Alain Dupont, consultant, demeurant au 67 rue de Mignault, La Louvière (Belgique).

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration
tenu à Luxembourg en date du 4 mars 2002 à 11 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Alain Dupont a été élu aux fonctions d'Administrateur délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

Pour STRATETEIQ INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 77, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33885/768/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

LOGUIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 45.306.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire
tenue à Luxembourg en date du 30 avril 2002 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal qu'il a été mis un terme au mandat de commissaire aux comptes de M. Frank McCarroll. La société MARBLEDEAL LTD, ayant son siège social au 120 East Road, GB-London N1 6AA, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour LOGUIN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 77, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33887/768/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

EIM HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.391.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 30 avril 2002 à 10h*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Perry Alan Lerner, directeur, demeurant 624 N Sierra DR à Beverly Hills CA 90210 (USA) a été nommé comme nouvel administrateur pour une durée de 6 ans.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour EIM HOLDING LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 77, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33889/768/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

PROMOIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 64.698.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire
tenue à Luxembourg en date du 17 avril 2002 à 15 heures*

Il résulte dudit procès-verbal qu'il a été mis un terme au mandat de commissaire aux comptes de Mr Frank McCarroll. La société LUXOR AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 17 avril 2002.

Pour PROMOIN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 77, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33888/768/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

PROMOIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 64.698.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 77, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Signature.

(33890/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

STRATEGIC PARIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.287.

Extract of the resolutions taken by the Shareholder's Meeting dated April 12th, 2002

- Accept the resignation of Mr. Procopis with effect March 31st, 2002 as manager of the company.
- Appoint with immediate effect as new managers of the company:
- Mr Laurence Geller, Chief Executive Officer, residing at 2333 North Cleveland, Chicago, Illinois 60614, USA.
- Ms Chritine Richter, Finance Manager, residing at 9 Meldon Close, London SW6 2AQ, United Kingdom.
- Ms Denise Clare Grant, Investment Manager Europe, residing at 9 Earls Court Road, London W8 6EB, United Kingdom.
- The manager's mandates are unlimited.

For true copy

For STRATEGIC PARIS, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33893/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

CHANIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.129.

L'an deux mille deux, le vingt cinq avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CHANIC INTERNATIONAL S.A., R.C. B N° 20.129, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 janvier 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 68 du 15 mars 1983.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, et en dernier lieu par une assemblée générale statutaire du 10 mai 1999, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 100 du 29 janvier 2000.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Madame Marie José Reyter, employée privée, avec adresse professionnelle au 12-16 avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Josiane Dhamen, employée privée, avec adresse professionnelle au 12-16 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Véronique During, employée privée, avec adresse professionnelle au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent vingt-sept mille trois cent (127.300) actions sans désignation de valeur nominale entièrement libérées, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 1.374.850,- (un million trois cent soixante-quatorze mille huit cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.638.000,- (un million six cent trente-huit mille euros) à EUR 263.150,- (deux cent soixante-trois mille cent cinquante euros) par apurement de pertes pour la somme de EUR 495.388,67 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-huit euros et soixante-sept cents) et par remboursement aux actionnaires pour la somme de EUR 879.461,33 (huit cent soixante-dix neuf mille quatre cent soixante et un euros et trente-trois cents)

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est réduit à concurrence de EUR 1.374.850,- (un million trois cent soixante-quatorze mille huit cent cinquante euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.638.000,- (un million six cent trente-huit mille euros) à EUR 263.150,- (deux cent soixante-trois mille cent cinquante euros) sans annulation d'actions.

Cette réduction de capital est opérée de la manière suivante:

a) par apurement de pertes reportées à concurrence de EUR 495.388,67 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-huit euros et soixante-sept cents).

b) par remboursement aux actionnaires de la somme de EUR 879.461,33 (huit cent soixante-dix neuf mille quatre cent soixante et un euros et trente-trois cents).

La réalité de ces pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par la remise du bilan intérimaire au 17 avril 2002, lequel, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à deux cent soixante trois mille cent cinquante (263.150,-) euros (EUR), divisé en cent vingt-sept mille trois cent (127.300) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. J. Reyter, J. Dhamen, V. During, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 135S, fol. 16, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(34023/230/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

CHANIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 20.129.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 491 du 25 avril 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(34024/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

SHC ST. ERMIN'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.285.

—
Extract of the resolutions taken by the Shareholder's Meeting dated April 11th, 2002

- Accept the resignation of Mr. Procopis with effect March 31st, 2002 as manager of the company.
- Appoint with immediate effect as new managers of the company:
 - Ms Chritine Richter, Finance Manager, residing at 9 Meldon Close, London SW6 2AQ, United Kingdom.
 - Ms Denise Clare Grant, Investment Manager Europe, residing at 9 Earls Court Road, London W8 6EB, United Kingdom.
- The manager's mandates are unlimited.
- The Company is bound by the sole signature of any member of the board of managers.

For true copy

For SHC ST ERMIN'S, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33895/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

FELGEN & ASSOCIES ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.739.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 59, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour FELGEN & ASSOCIES ENGINEERING S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(33901/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

INTERIM JOB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 38.397.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 59, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour INTERIM JOB, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(33902/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

COMPTALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le quatre avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La Société Anonyme COMPTAFISC S.A., avec siège à L-4751 Pétange, 165a, route de Longwy, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Thierry Beckerich, comptable, demeurant à B-6700 Arlon, 2, rue du Château de Barbanson.

2) La Société Anonyme AD FIDUCIAIRE S.A., avec siège à L-4751 Pétange, 165a, route de Longwy, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Aline Da Fonte, comptable, demeurant à Rodange.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMPTALUX S.A.

Cette société aura son siège à Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet des prestations de service de comptabilité, ainsi que toutes opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en cent actions de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation, de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe des deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2002.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2003.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La Société Anonyme COMPTAFISC S.A., préqualifiée	99 actions
2) La Société Anonyme AD FIDUCIAIRE S.A., préqualifiée	1 action
Total:	100 actions

Le capital a été entièrement libéré de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge a raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cent vingt euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Thierry Beckerich, préqualifié.

b) La Société Anonyme COMPTAFISC S.A., avec siège à L-4751 Pétange.

c) La Société Anonyme AD FIDUCIAIRE S.A., préqualifiée.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

4. Est nommé administrateur-délégué Monsieur Thierry Beckerich; préqualifié, lequel peut engager la société par sa seule signature.

5. Le siège social de la société est fixé à L-4751 Pétange, 165a, route de Longwy,

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Da Fonte, Beckerich, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 avril 2002, vol. 876, fol. 71, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 avril 2002.

G. d'Huart.

(33922/207/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

BENADO, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 68.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 59, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour BENADO GmbH

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(33903/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

KELLY SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 36.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 59, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour KELLY SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(33904/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

PETEC S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

H. R. Luxemburg B 55.629.

Auszug aus der Ordentlichen Generalversammlung vom 8. Mai 2001

Mit Entscheidung der ordentlichen Generalversammlung vom 8. Mai 2001 beschliessen die Aktionäre im Zuge der Umstellung auf den EUR das Stammkapital der Firma auf 31.000,- EUR zum 1. Juli 2001 zu erhöhen.

Das Stammkapital von 1.250.000,- LUF wird wie folgt umgewandelt:

Umwandlungsfaktor (40,3399)	30.986,69
Erhöhung des Kapitals durch Einbringung von Reserven.	13,31

EUR 31.000,-

Das Stammkapital von 31.000,- EUR is eingeteilt in 1.000 Aktien je 31,- EUR.

Mertert, den 8. Mai 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 59, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(33910/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

CENTRAL REST STOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4713 Pétange, 42, rue Belair.

R. C. Luxembourg B 23.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 59, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour CENTRAL REST STOP, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(33905/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

CENTRAL REST STOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4713 Pétange, 42, rue Belair.

R. C. Luxembourg B 23.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 59, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour CENTRAL REST STOP, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(33906/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

CENTRAL REST STOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4713 Pétange, 42, rue Belair.

R. C. Luxembourg B 23.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 59, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour CENTRAL REST STOP, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(33907/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

CENTRAL REST STOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4713 Pétange, 42, rue Belair.

R. C. Luxembourg B 23.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 59, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour CENTRAL REST STOP, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(33908/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

CENTRAL REST STOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4713 Pétange, 42, rue Belair.

R. C. Luxembourg B 23.155.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 29 avril 2002

Les associés de la CENTRAL REST STOP, S.à r.l. ont décidé de convertir le capital social en EUR pour le 15 mai 2002. Le capital social de 500.000,- LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399)	500.000,00 LUF
	12.394,68 EUR

Le capital social de 12.394,68 EUR est représenté par 500 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Pétange, le 29 avril 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 59, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(33909/503/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

AUTOSTRADE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 16.908.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 53, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le Domiciliataire

Signatures

(33911/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

LE SOLEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 67.917.

—

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 81, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le Domiciliataire

Signatures

(33912/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

VIKING MEDICAL VENTURES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 43.246.

—

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(33924/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

VIKING MEDICAL VENTURES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 43.246.

—

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 avril 2002 que:

- le mandat du commissaire aux comptes, ARTHUR ANDERSEN & CO, Société Civile, avec siège social 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été reconduit pour un nouveau terme d'un an;

- le mandat de l'administrateur sortant, Monsieur Carl Preben Hoegh, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 55 Parkveien, N-0201 Oslo, a été reconduit pour une nouvelle période statutaire de cinq ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33928/521/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

OLTREX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 319, route de Longwy.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Roger Préat, administrateur de sociétés, demeurant à Rodange, agissant au nom et pour compte de:

- La société OLTREX Inc société offshore avec siège à Willmington, DE 19801,

- Monsieur Denis Zakharov; manager, demeurant à B-6041 Gosselies,

- Madame Youlia Schetinskaya, coiffeuse, demeurant à B-6000 Charleroi.

en vertu de 3 procurations annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de OLTREX, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Rodange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.**Art. 3.** La société a pour objet la vente, l'achat, l'import, l'export en gros et détail de supports magnétiques ou numériques, gadgets, articles de ménage, ainsi que toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à (EUR 12.500,-) douze mille cinq cents euros, divisé en cent parts sociales de (EUR 125,-) cent vingt-cinq euros chacune.*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- La société OLTREX préqualifiée	80 parts
- Monsieur Denis Zakharov, préqualifié	10 parts
- Madame Yailai Schetinskaya, préqualifiée	10 parts

Total: 100 parts

La somme de (EUR 12.500,-) douze mille cinq cents euros, se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société.

La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.**Art. 9.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.**Art. 10.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à six cent vingt euros.

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant: Monsieur Roger Préat, préqualifié.
2. La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
3. Le siège social de la société est fixé à L-4831 Rodange, 319, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Préat, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2002, vol. 876, fol. 69, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 19 avril 2002.

G. d'Huart.

(33923/207/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

G.H.N. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.579.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 74, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.H.N. S.A.

Signatures

(33913/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

CEMENTIR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.866.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 53, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le Domiciliaire

Signatures

(33914/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

BALANCIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 65.269.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau 15.880.858,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

Signature.

(33915/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

BALANCIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 65.269.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau -21.946.460,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

Signature.

(33920/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

ESPIRITO SANTO FASHION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 66.378.

Le bilan au 30 septembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(33925/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

ARCANCIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 65.169.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 18.881.006,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

Signature.

(33916/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

ARCANCIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 65.169.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 16.368.484,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2002.

Signature.

(33917/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

BRISTAL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 74.829.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(33926/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

BRISTAL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 74.829.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(33927/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

BRISTAL REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 74.829.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 avril 2002 que:

- Monsieur Leonardo Bernasconi, comptable diplômé fédéral, avec adresse professionnelle Via Greina 2, CH-6901 Lugano;

- Monsieur Michèle Menaballi, comptable certifié, avec adresse professionnelle Via Greina 2, CH-6901 Lugano;

- Madame Madeline Lupi, directrice, avec adresse professionnelle Via Greina 2, CH-6901 Lugano,

sont nommés avec effet immédiat aux fonctions d'administrateurs en remplacement de Monsieur Gérard Muller, Monsieur Fernand Heim et de Monsieur Marc Schmit, démissionnaires.

- REVIGROUP S.A., avec siège social Via S. Balestra 17, CH-6900 Lugano, est nommé au poste de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Marco Ries, démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2002.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 70, case 6.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33929/521/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

ELYSEE CONCORDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 45.883.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2001

Conformément aux dispositions légales, les associés, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir le capital social actuel de LUF 2.000.000,- en EUR 49.578,70 représenté par 2.000 actions avec une valeur nominale de 24,789,- EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 49.578,70 EUR représenté par 2.000 actions avec une valeur nominale de 24,789,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33930/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

ENERGOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 53.331.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2001

Conformément aux dispositions légales, les associés, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 16.000.000,- en EUR 400.000,- représenté par 1.600 actions avec une valeur nominale de 250,- EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 400.000,- EUR représenté par 1.600 actions avec une valeur nominale de 250,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33931/502/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

E.C.T. EUROPE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1937 Luxembourg, 42, rue Auguste Liesch.

R. C. Luxembourg B 50.551.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2001

Conformément aux dispositions légales, les associés, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir le capital social actuel de LUF 500.000,- en EUR 12.394,68 représenté par 500 parts sociales avec une valeur nominale de 24,79 EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 12.394,68 EUR représenté par 500 parts sociales avec une valeur nominale de 24,79 EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33932/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

CUP INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.934.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 4 décembre 2000 à 15.00 heures

Résolution

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes viendra à échéance à l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 30 septembre 2001.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33700/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

HOBUCH FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.223.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 7 mars 2001 à 11.00 heures

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats des administrateurs, à savoir:

- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en Sciences Commerciales et Financières demeurant à Esch-sur-Alzette.
- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée demeurant à Esch-sur-Alzette.
- Monsieur Jean-Marc Heitz, employé privé, demeurant à Wormeldange-Haut.

L'assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat de Monsieur Adrien Schaus, commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33701/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

SWISS LIFE FUNDS (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2093 Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.186.

Extract of the minutes of the Annual General Meeting of shareholders held on Wednesday April 24, 2002 at 2.00 p.m.

Resolution 5

The General Meeting resolves to re-elect the Directors being Messrs Dominique P. Morax, Thomas McIntosh, Michel Cattaneo, Patrick Schols, Markus Fuchs, Fred Siegrist for a new term of one year to end at the next Annual General Meeting in 2003.

Resolution 6

The General Meeting resolved to re-elect PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, as Auditor of the Fund for a new term of one year to end at the next Annual General Meeting in 2003.

Certified copy
BNP PARIBAS LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33702/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

SARAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 17.623.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue du 4 mai 2001 à 11.00 heures

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Joseph Winandy au poste d'administrateur de la société et tient à le remercier pour sa précieuse collaboration.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'administrateur:

COSAFIN S.A., demeurant à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve en remplacement de M. Joseph Winandy, démissionnaire.

Par ailleurs, l'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Koen Lozie et Jean Quintus, ainsi que du commissaire aux comptes, Monsieur Noël Didier.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateurs / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33703/009/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

SPORTS GROUP DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.579.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 mars 2002

Résolution

Le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société du 22, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

SPORTS GROUP DEVELOPMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33704/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

STENAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 72, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.707.

L'an deux mille deux, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Domenico Locorotondo, restaurateur, demeurant à L-3265 Bettembourg, 24, Op Fankenacker;

2.- Madame Patricia Jean Forster, restauratrice, demeurant à L-3265 Bettembourg, 24, Op Fankenacker.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée STENAT, S.à r.l., avec siège social à L-8008 Strassen, 72, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1005 du 14 novembre 2001, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 81.707.

II.- Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Domenico Locorotondo, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2.- par Madame Patricia Jean Forster, préqualifiée, cinquante parts sociales.	50

Total: cent parts sociales. 100

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euro, en utilisant le taux de conversion officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-), de sorte que le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule six mille sept cent soixante-deux euros (EUR 12.394,6762).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinq virgule trois mille deux cent trente-huit euros (EUR 5,3238) en vue de le porter de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule six mille sept cent soixante-deux euros (EUR 12.394,6762) à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par les associés, préqualifiés, au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de cinq virgule trois mille deux cent trente-huit euros (EUR 5,3238) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Domenico Locorotondo, restaurateur, demeurant à L-3265 Bettembourg, 24, Op Fankenacker, cinquante parts sociales	50
2.- par Madame Patricia Jean Forster, restauratrice, demeurant à L-3265 Bettembourg, 24, Op Fankenacker, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées.»

Quatrième résolution

- Monsieur Domenico Locorotondo, préqualifié, est nommé gérant unique, pour une durée indéterminée pour la branche «restauration» et pourra engager la société sous sa seule signature pour toutes les opérations relatives à cette branche.

- Madame Albarosa Gubiani, ici présente, gérante de société, demeurant à L-3287 Bettembourg, 5, rue Jean Wolter, est nommée gérante technique, ce qu'elle accepte et Monsieur Domenico Locorotondo, préqualifié, est nommé gérant administratif, pour une durée indéterminée pour la branche «hébergement».

Pour toutes opérations relatives à cette branche, la société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de huit cent euros (EUR 800,-), est à charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

V.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Locorotondo, J. Forster, A. Gubiani, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 11CS, fol. 86, case 3.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 mai 2002.

T. Metzler.

(33950/222/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

STENAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 72, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 mai 2002.

Signature.

(33951/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

FLUOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 56.349.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2002

Résolution

Le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la société du 22, boulevard Royal, L-2952 Luxembourg au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

FLUOR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 78, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33705/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

S & V GEMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 55.090.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(33706/576/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

AXIS CONSTRUCTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 64.415.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 avril 2002 que:

- En exécution de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale a décidé de continuer les affaires de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 84, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33707/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

DIGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 53.232.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2000

Conformément aux dispositions légales, les associés, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir le capital social actuel de LUF 1.250.000,- en EUR 31.000,- représenté par 1.250 parts sociales avec une valeur nominale de 24,8 EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 31.000,- EUR représenté par 1.250 parts sociales avec une valeur nominale de 24,8 EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33933/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

CRE ACTIF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 1, rue Auguste Charles.
R. C. Luxembourg B 32.896.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2001

Conformément aux dispositions légales, les associés, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 500.000,- en EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales avec une valeur nominale de 25,- EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par 500 parts sociales avec une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33934/502/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

CONTERN EXPLOITATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, rue John L. Macadam.
R. C. Luxembourg B 67.586.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2001

Conformément aux dispositions légales, les associés, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 1.250.000,- en EUR 30.100,- représenté par 1.250 parts sociales avec une valeur nominale de 24,8 EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 30.100,- EUR représenté par 1.250 parts sociales avec une valeur nominale de 24,8 EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33935/502/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

CAVES PIERRE NADLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Z.I. le 2000.
R. C. Luxembourg B 41.212.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2002

Conformément aux dispositions légales, les associés, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir le capital social actuel de LUF 500.000,- en EUR 12.394,67 représenté par 500 parts sociales avec une valeur nominale de 24,78 EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 12.394,67 EUR représenté par 500 parts sociales avec une valeur nominale de 24,78 EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33936/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

**LUXAT, Société Anonyme.
(anc. LUXAT HOLDING).**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(33942/207/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

CAROMETAL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.394.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2002

Conformément aux dispositions légales, les associés, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 500.000,- en EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales avec une valeur nominale de 25,- EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 12.500,- EUR représenté par 500 parts sociales avec une valeur nominale de 25,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33937/502/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

BELIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.909.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2001

Conformément aux dispositions légales, les associés, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir le capital social actuel de LUF 6.000.000,- en EUR 148.736,11 représenté par 6.000 parts sociales avec une valeur nominale de 24,79 EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 148.736,11 EUR représenté par 6.000 parts sociales avec une valeur nominale de 24,79 EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33938/502/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

BARTZ CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2325 Luxembourg, 2, boulevard John-Joseph Pershing.
R. C. Luxembourg B 22.526.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2002

Conformément aux dispositions légales, les actionnaires, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir le capital social actuel de LUF 1.000.000,- en EUR 24.789,35 représenté par 100 parts sociales avec une valeur nominale de 247,89 EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 24.789,35 EUR représenté par 100 parts sociales d'une valeur nominale de 247,89 EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33939/502/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

**LASTOUR & CO HOLDING, Société Anonyme,
(anc. LASTOUR & CO).**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(33943/207/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

FREDDY KLOPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 4A, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 42.531.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2002

Conformément aux dispositions légales, les associés, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir et d'augmenter le capital social actuel de LUF 1.000.000,- en EUR 24.800,- représenté par 100 parts sociales avec une valeur nominale de 248,- EUR.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 24.800,- EUR représenté par 100 parts sociales avec une valeur nominale de 248,- EUR chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(33940/502/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

DLS - DIGITAL LIBRARY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 35, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 64.343.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2002, vol. 567, fol. 67, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2001

Conformément aux dispositions légales, les associés, après en avoir délibéré, ont décidé de convertir le capital social actuel de LUF 1.250.000,- en EUR 30.986,69 représenté par 1.250 parts sociales sans dénomination de la valeur nominale.

Par conséquent le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à 30.986,69 EUR représenté par 1.250 parts sociales sans dénomination de la valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(33941/502/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

TERRA FOREST, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7624 Larochette, 11A, rue Michel Rodange.
H. R. Luxemburg B 77.685.

Hiermit tritt Herr Klaus Dieter Hoffmann, wohnhaft in L-6615 Wasserbillig, rue des Celtes 14, 49 Anteile der Firma TERRA FORESET, G.m.b.H. mit Sitz in L-7624 Larochette, rue Michel Rodange 11A, an Herrn Behljur Jusufovic, wohnhaft in L-7624 Larochette, rue Michel Rodange 11A, zum Nominalwert von EUR 125 / Anteil ab.

Gezeichnet am 19. April 2002.

K.D. Hoffmann / B. Jusufovic

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2002, vol. 270, fol. 54, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

Aussergewöhnliche Generalversammlung vom 19. April 2002

Gemäss der Anteilsabtretung vom 19. April 2002 beschliessen die Gesellschafter den Artikel 5 der Statuten wie folgt zu ändern.

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125).

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

Behljur Jusufovic.	99 Anteile
Hoffmann Klaus Dieter	1 Anteile
Total: einhundert Anteile.	100 Anteile»

Gezeichnet am 19. April 2002.

K.D. Hoffmann / B. Jusufovic

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2002, vol. 270, fol. 55, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Felten.

(33952/799/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

CONECT SOFTWARE ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 62.730.

—
Assemblée générale extraordinaire du 14 novembre 2000

L'an deux mille, le quatorze novembre.

Par devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Renaud Borguet, informaticien, demeurant à B-4700 Eupen, 27, ancienne Route de Malmedy, ici représenté par Monsieur Paul Diederich, comptable, demeurant à L-8368 Hagen, 20, an der Laach, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Unique associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle CONECT SOFTWARE ENGINEERING, S.à r.l., avec siège à Steinfort, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, sous le numéro B 62.730 constituée suivant acte notarié du 8 janvier 1998, publié au Mémorial C n° 277 du 24 avril 1999.

Lequel comparant a déclaré au notaire d'acter ce qui suit:

1. Transfert du siège social de Steinfort à Weiswampach et modification afférente de l'article 4 des statuts.

L'adresse du siège est: L-9991 Weiswampach, 117, rue de Stavelot, Château de Weiswampach.

2. Modification afférente de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Weiswampach. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du et des gérants.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: R. Borguet, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2000, vol. 864, fol. 38, case 7.— Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 novembre 2000.

G. d'Huart.

(33944/207/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

BLUE WHITE AND BLACK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 66.370.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg;

A comparu:

La société anonyme SILVER MOON COMPANY S.A. avec siège social à Panama-City;

ci-après nommée «l'actionnaire unique»;

ici représentée par:

M. H. J.J. Moors, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 8 avril 2002;

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée;

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée BLUE WHITE AND BLACK HOLDING S.A. société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro B 66.370, établie et ayant son siège social à L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II;

ci-après nommée «la société», a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 1^{er} septembre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 42.149.

- Que le capital social de la société et fixé à un million cinq cent mille LUF (1.500.000,- LUF)

- Que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société;

- Que l'activité de la société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la société actuellement

inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;
- Que partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société;
- Que les livres et documents de la société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays à la comparante, ès-qualité qu'elle agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. H. J.J. Moors, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2002, vol. 867, fol. 71, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Bettembourg, le 29 avril 2002.

C. Doerner.

(33949/209/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

STEMA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinfort, 38, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 567, fol. 81, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(33953/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

SOVACLUX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 6.533.

Madame Françoise Malrieu a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2002, vol. 567, fol. 75, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(33954/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

H. R. Luxemburg B 26.817.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2000, genehmigt durch die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre und einregistriert in Luxemburg am 29. April 2002, Vol. 567, Fol. 53, Case 4, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt am 8. Mai 2002.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten am 18. März 2002

Die ordentliche Generalversammlung hat beschlossen, die Prüfungsgesellschaft KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2001 zu ernennen. Das Mandat des Wirtschaftsprüfers endet unmittelbar nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2003.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Mai 2002.

Für ATLANTICLUX LEBENSVERSICHERUNG S.A.

Unterschrift

(33957/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

**KANNERBUTTECK DIBBENDAPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. D'WULLKESCHT, S.à r.l.).**

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 68.537.

—
Assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2002

L'an deux mille deux, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Colette Simon, employée privée, demeurant à L-3811 Schifflange, 105, Val des Aulnes, agissant en sa qualité d'associée-gérante (suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par le notaire instrumentaire, en date du 23 novembre 1999, publiée au Mémorial C page 3355/2000 de la société unipersonnelle D'WULLKESCHT, S.à r.l., avec siège à Esch-sur-Alzette, (RC n° B 68.537), constituée suivant acte notarié du 9 février 1999, publié au Mémorial C n° 328 du 8 mai 1999.

Laquelle comparante a requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. La raison sociale est changée en DIBBENDAPP, S.à r.l., et en conséquence l'article 1^{er} aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KANNERBUTTECK DIBBENDAPP, S.à r.l.

2. Le capital est converti de LUF en EUR 12.394,6.

Ensuite, le capital social est augmenté EUR 5,4 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,6 à EUR 12.400,-.

Suite à ce changement l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Alinéa 1^{er}. Le capital social est fixé douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital social est souscrit par la comparante.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de quatre cent quatre-vingt-quinze euros.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: C. Simon, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2002, vol. 876, fol. 85, case 3.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 24 avril 2002.

G. d'Huart.

(33945/207/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

WESTERN INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 26.492.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(33958/813/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

DUNART ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 31.091.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(33959/813/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

M.S.C.V. CONSULTING, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Roeser.
R. C. Luxembourg B 84.212.

Assemblée générale extraordinaire du 18 avril 2002

L'an deux mille deux, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Sibylle Picavet, épouse de Monsieur Jean-Pierre Couvreur, indépendante, demeurant à L-3396 Roeser, 10, rue de l'Alzette, agissant en nom personnel et au nom et pour compte de:

- Madame Valérie Couvreur, employée, épouse de Monsieur Philippe Destrais, demeurant à B-6120 Nalines, avenue des Crocus, 2,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Uniques associées de la société à responsabilité limitée M.S.C.V. CONSULTING, avec siège à Roeser, (RC n° 84.212), constituée suivant acte notarié du 8 octobre 2001, publié au Mémorial C n° 325 du 27 février 2002.

Lesquelles comparantes ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Changement de l'objet social pour donner la teneur suivante à l'article 3:

Art. 3. La société a pour objet le commerce d'articles d'ameublement, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible de favoriser son développement.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de quatre cent quatre-vingt-quinze euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: S. Picavet, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2002, vol. 876, fol. 85, case 5.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 25 avril 2002.

G. d'Huart.

(33946/207/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

RITZUREI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 31.097.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2002, vol. 567, fol. 72, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(33960/813/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

E.D.L., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I. rue de la Poudrerie.
R. C. Luxembourg B 36.414.

Procès-verbal de l'Assemblée Statutaire

Suite à une erreur matérielle, l'assemblée statutaire du 10 septembre 2001 est à lire comme suit:

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est déroulée au siège social à Leudelange le 30 avril 2002 à 10.00 heures

Présents:

1) L'Administrateur M. Roland Schwachtgen

2) L'Administrateur M. Gérard Kroemmer

3) L'Administrateur M. Fulvio Riganelli

L'Assemblée, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

De convertir le capital social de la société de dix millions francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) en deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euros (247.893,52 EUR) au cours du change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

Deuxième résolution

D'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent six virgule quarante-huit euros (106,48 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euros (247.893,52 EUR) à deux cent quarante-huit mille euros (248.000 EUR), par incorporation au capital à due concurrence des bénéfices reportés.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux cent quarante-huit mille euros (248.000 EUR), représenté par deux mille actions (2.000) de cent vingt-quatre euros (124 EUR) chacune.» (le reste sans changement).

Et lecture faite, le Conseil d'Administration a signé.

Leudelange, le 30 avril 2002.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2002, vol. 323, fol. 86, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(33961/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

EURO RE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 42.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 567, fol. 52, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 19 novembre 2001

L'Assemblée Générale décide d'approuver les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001.

L'Assemblée Générale décide de donner quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2001.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du Réviseur Indépendant ERNST & YOUNG jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour EURO RE

Signature

(33955/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

ALIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 39, rue de Strassen.

R. C. Luxembourg B 75.016.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2002, vol. 323, fol. 86, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

ALIF S.A.

Signature

(33962/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2002.

CONECT SOFTWARE ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart.

(01708/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 mai 2002.

MEDIADIGIT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 84.604.

In the year two thousand and two, on the eighteenth of April.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

MEDIASET S.p.A., a company with registered office at Via Paleocapa 3, I-20121 Milano (Italy), here represented by Mr Giovanni Angelucci, Company Director, with professional address at 33, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Milano, on April 5, 2002.

said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of MEDIADIGIT INTERNATIONAL, S.à r.l., R. C. B Number 84.604, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 20, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Number 1162 of December 13, 2001.

-The company's capital is set at twenty six million and five hundred thousand (26,500,000.-) euro (EUR), represented by two hundred and sixty-five thousand (265,000) shares of a par value of one hundred (100.-) euro (EUR) each, all entirely subscribed and fully paid in.

The sole shareholder passed the following resolution:

Resolution

The corporate capital of the company is increased by fifteen million (15,000,000.-) euro (EUR) to bring it from its present amount of twenty six million and five hundred thousand (26,500,000.-) euro (EUR) to forty-one million five hundred (41,500,000.-) euro (EUR) by the creation and issue of one hundred and fifty thousand (150,000) new shares of a par value of one hundred (100.-) euro (EUR) each.

The new shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash by MEDIASET S.p.A., prenamed, here represented as above mentioned.

Consequently the sum of fifteen million (15,000,000.-) euro (EUR) is as of now at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of this increase of capital, Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. first paragraph.** The Company's capital is set at forty-one million five hundred thousand (41,500,000.-) euro (EUR), represented by four hundred and fifteen thousand (415,000) shares of a par value of one hundred (100.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-huit avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MEDIASET S.p.A., une société établie et ayant son siège social à Via Paleocapa 3, I-20121 Milan (Italie), ici représentée par Monsieur Giovanni Angelucci, directeur de société, avec adresse professionnelle au 33, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 5 avril 2002,

laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, à requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de MEDIADIGIT INTERNATIONAL, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 20 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 1162 du 13 décembre 2001.

- Le capital social de cette société est de vingt-six millions cinq cent mille (26.500.000.-) euro (EUR), représenté par deux cent soixante-cinq mille (265.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100.-) euro (EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

L'actionnaire unique a pris la résolution suivante:

Résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de quinze millions (15.000.000.-) d'euros (EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt-six millions cinq cent mille (26.500.000.-) euros (EUR) à quarante et un millions cinq cent mille (41.500.000.-) euros (EUR) par la création et l'émission de cent cinquante mille (150.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent (100.-) euros (EUR).

- Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et entièrement libérées en espèces par MEDIASET S.p.A., préqualifiée, ici représentée comme dit ci-avant.

En conséquence la somme de quinze millions (15.000.000.-) d'euros (EUR) est dès à présent à la libre disposition de la société comme il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 6, alinéa premier des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à quarante et un millions cinq cent mille (41.500.000.-) euros (EUR), représenté par quatre cent quinze mille (415.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euro (EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Angelucci, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 11CS, fol. 86, case 8. – Reçu 150.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(34025/230/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

MEDIADIGIT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 84.604.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 462 du 18 avril 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(34026/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

THEIS LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, 5, a n de Längten, Zone Industrielle Potaschbiërg.

H. R. Luxembourg B 57.131.

Im Jahre zweitausendundzwei, den fünfundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz zu Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) THIEL & ASSOCIES S.A., eine Gesellschaft mit Sitz in Z.I.R. Potaschbiërg, 5, An de Längten, L-6776 Grevenmacher, hier vertreten durch Frau Heike Otto, kaufmännische Angestellte, wohnhaft in Winnigen (Deutschland), aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Grevenmacher, am 11. April 2002.
- 2) Herr Jürgen Alois Otto, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-56333 Winnigen, Raiffeisenstrasse, 23,
- 3) Herr Horst Manfred Ostermann, Speditionskaufmann, wohnhaft in D-54338 Schweich-Issel, Ober dem Hof, 2,
- 4) Herr Friedhelm Otto Heinrich Van Wickeren, Industriekaufmann, wohnhaft in D-47546 Kalkar-Appeldorn, Heiligenberg, 9,

hier vertreten durch Frau Heike Otto, vorgeannt,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Wasserbillig, am 4. April 2002.

Welche Vollmachten nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den unterfertigten Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Kompargenten, handelnd wie erwähnt, ersuchten den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

- dass sie alleinige Besitzer sind aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung THEIS LUXEMBOURG, S.à r.l., R.C. Nummer B 57.131, mit Sitz in Grevenmacher, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 22. November 1996, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 88 vom 25. Februar 1997.

- dass die Satzung der Gesellschaft mehrmals abgeändert wurde und zuletzt durch eine Urkunde des instrumentierenden Notars vom 8. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial, Recueil C Nummer 130 vom 2. März 1999.

- dass das Gesellschaftskapital festgesetzt ist auf zweihunderttausend (200.000,-) Euro aufgeteilt in achttausend (8.000) Anteile mit einem Nominalwert von je 25,- Euro.

- dass die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft nach L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg zu verlegen.

Infolge dieses Beschlusses wird der erste Absatz von Artikel 3 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 3. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Wasserbillig.»

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: H. Otto, J. A. Otto, H. M. Ostermann, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 135S, fol. 15, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(34029/230/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

THEIS LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, Zone Industrielle Potaschbiërg.

H. R. Luxembourg B 57.131.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 488 du 25 avril 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(34030/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

ATELIER DE SOUDAGE MULTIMETAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9364 Keiwellbaach, Maison 5.

STATUTS

L'an deux mille deux, le dix-neuf avril.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

Ont comparu:

1. Monsieur Patrick Oswald, maître-entrepreneur de constructions métalliques, demeurant à L-9391 Reisdorf, 9A, route de Larochette,

2. Monsieur Paul Lorentz, ajusteur-mécanicien, demeurant à L-9365 Eppeldorf, 5, rue Gaich,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de constructions métalliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société pourra créer des filiales et succursales dans le Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination ATELIER DE SOUDAGE MULTIMETAL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à L-9364 Keiwellbach, Maison 5.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt et un mille quatre cent cinquante (21.450) euros représenté par cent (100) parts sociales de deux cent quatorze virgule cinquante (214,50) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Patrick Oswald, prénommé, soixante-dix parts sociales	70
2. Monsieur Paul Lorentz, prénommé, trente parts sociales	30
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été libérées par des apports en nature consistant en des machines industrielles et d'équipement divers, effectués par les associés prédésignés proportionnellement en valeur aux parts sociales leur attribués.

Une liste désignant le matériel ainsi que la valeur des apports respectifs restera après avoir été paraphée ne varietur par le notaire instrumentaire et les comparants annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille deux.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Réunion des associés

Et à l'instant les associées, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant technique Monsieur Patrick Oswald, prénommé.

L'assemblée nomme gérant administratif Monsieur Paul Lorentz, prénommé.

La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève à environ huit cents (800) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Oswald, P. Lorentz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2002, vol. 608, fol. 98, case 3. – Reçu 214,50 euros.

Le Receveur ff.(signé): M. Felten.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 mai 2002.

F. Unsen.

(01707/234/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 10 mai 2002.

GRAND FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.481.

In the year two thousand and two, on the seventeenth of April.
Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of GRAND FINANCIAL HOLDING S.A., R.C. number B 80.481, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated January 31, 2001, published in the Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations C, Number 744 of September 11, 2001.

The meeting begins at five p.m. Maître Guy Ludovissy, attorney-at-law, with professional address at 6, Avenue Pes-catore, L-2324 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Maître Nadine Hirtz, attorney-at-law, with professional address at 6, Avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of one hundred (100,-) euro each, representing the total corporate capital of three hundred and ten thousand (310,000,-) euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1.- To cancel the nominal value of EUR 100,- per share.
- 2.- To converse the company's capital from EUR into USD with exchange rate as applicable on 17th April 2002.
- 3.- To increase of the share capital of the company by an amount of USD 8,000,000.- (eight million US dollars) by the issuance of 80,000 new shares of nominal value of USD 100,- per share.
- 4.- Determination of a new nominal value of USD 100,- per share.
- 5.- Modification of article 5 of the Articles of Incorporation.
- 6.- Any other business.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The par value of the shares is deleted and the share capital is converted from EUR to USD at a rate of 1 EUR=0.8821 USD, so that it is fixed at two hundred and seventy-three thousand four hundred and fifty-one (273,451,-) USD represented by 3,100 shares without par value.

Second resolution

The share capital is increased by seven million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and forty-nine (7,999,949,-) USD, so as to bring it from its present amount of two hundred and seventy-three thousand four hundred and fifty-one (273,451,-) USD to eight million two hundred and seventy-three thousand four hundred (8,273,400,-) USD, by the creation and issue of seventy-nine thousand six hundred and thirty-four (79,634) new shares without par value.

The amount of seven million nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and forty-nine (7,999,949,-) USD has been entirely paid up in cash by the present shareholders in the proportion of their participation in the capital as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The par value of the shares is fixed at one hundred (100,-) USD.

Fourth resolution

As a consequence of the three preceding resolutions article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 5. first paragraph.** The corporate capital is set at eight million two hundred and seventy-three thousand four hundred (8,273,400,-) USD divided into eighty-two thousand seven hundred and thirty-four (82,734) shares with a par value of one hundred (100,-) USD each.»

Valuation

For registration purposes the increase of share capital is valued at nine million ninety thousand nine hundred and nine (9,090,909,-) euros.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five thirty p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und zwei, den siebzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar André Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft GRAND FINANCIAL HOLDING S.A. mit Sitz in Luxemburg, R.C. Nummer B 48.516, gegründet durch eine Urkunde des Notars Frank Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg, vom 31. Januar 2001, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 744 vom 11. September 2001 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um siebzehn Uhr unter dem Vorsitz von Maître Guy Ludovissy, Anwalt, mit Berufsanschrift in 6, Avenue Pescatore, L-2324 Luxemburg.

Derselbe ernannt zum Schriftführer Maître Nadine Hirtz, Anwalt, mit Berufsanschrift in 6, Avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Raymond Thill, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die dreitausendeinhundert (3.100) Aktien mit einen Nennwert von je einhundert (100.-) Euro, welche das gesamte Kapital von dreihundertzehntausend (310.000.-) Euro darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Aufhebung des Nennwertes von EUR 100.- der Aktien.
2. Umwandlung des Gesellschaftskapitals von Euro in USD zum Kurs vom 17. April 2002.
3. Kapitalerhöhung um USD 8.000.000,- (acht Millionen USD) durch die Ausgabe von 80.000 neuen Aktien mit einem Nennwert von EUR 100.- pro Aktie.
4. Festsetzen des neuen Nennwertes der Aktien auf USD 100.-
5. Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung.
6. Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Nennwert der Aktien wird aufgehoben und das Gesellschaftskapital wird umgewandelt von EUR in USD zum Kurs von 1,- EUR=0,8821USD, sodass es sich auf zweihundertdreundsiebzig tausend vierhunderteinundfünfzig (273.451,-) USD beläuft eingeteilt in 3.100 Aktien ohne Nennwert.

Zweiter Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird um sieben Millionen neunhundertneunundneunzig tausend neunhundert neunundvierzig (7.999.949,-) USD erhöht um es von seinem jetzigen Stand von zweihundertdreundsiebzig tausend vierhunderteinundfünfzig (273.451,-) USD auf acht Millionen zweihundertdreundsiebzigttausend vierhundert (8.273.400,-) USD zu bringen durch die Schaffung und die Ausgabe von neunundsiebzigttausend sechshundertvierunddreissig (79.634) neuen Aktien ohne Nennwert.

Der Betrag von sieben Millionen neunhundertneunundneunzig tausend neunhundertneunundvierzig (7.999.949,-) USD wurde vollständig in bar eingezahlt durch die augenblicklichen Aktionäre im Verhältnis ihrer Beteiligung in dem Gesellschaftskapital, sowie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde der dies ausdrücklich bestätigt.

Dritter Beschluss

Der Nennwert der Anteile wird auf einhundert (100,-) USD festgesetzt.

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 5, Absatz 1 der Satzung abgeändert und In Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 5. erster Absatz.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf acht Millionen zweihundertdreundsiebzigttausend vierhundert (8.273.400,-) USD aufgeteilt in zweiundachtzigtausend siebenhundert vierunddreissig (82.734) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert (100,-) USD.»

Abschätzung

Zwecks Einregistrierung wird die Kapitalerhöhung abgeschätzt auf neun Millionen neunzigtausendneunhundertneun (9.090.909,-) Euro.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung um siebzehn Uhr dreissig für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Parteien in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Worüber Protokoll aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Kompargenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Ludovissy, N. Hirtz, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2002, vol. 11CS, fol. 86, case 6. – Reçu 90.089,52 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(34027/230/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

GRAND FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.481.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 456 du 17 avril 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2002.

A. Schwachtgen.

(34028/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2002.

H.E.L.P. (HEALTH, EDUCATION, LIFE, PEACE), Association sans but lucratif.

Siège social: L-6401 Echternach, Lycée classique et technique d'Echternach, Ancienne Abbaye.

STATUTS

Entre les soussignés

- Monsieur Fernand Bauer, 52, rue Willmar, Luxembourg, Luxembourgeois, directeur,
- Monsieur Robert Altmann, 83, rue Krunn, Echternach, Luxembourgeois, professeur,
- Madame Antoinette Back-Beffort, 2, Um Wangert, Beidweiler, Luxembourgeoise, institutrice,
- Monsieur Paul Konsbruck, 3, rue de Beaufort, Grundhof, Luxembourgeois, élève,
- Monsieur Jean-Paul Mirkes, 66, Op der Hicht, Consdorf, Luxembourgeois, professeur,
- Madame Véra Morgen-Wantz, 32, rue des Redoutes, Echternach, Luxembourgeoise, professeur,
- Mademoiselle Malou Schwebag, 13, montée de Trooskneppchen, Luxembourgeoise, élève,
- Monsieur Laurent Storck, 24, rue Laduno, Erpeldange, Luxembourgeois, élève,
- Madame Danièle Vlaming-Del Boccio, 34, Cité Joseph Bech, Gonderange, Luxembourgeoise, employée privée,

il est constitué une association sans but lucratif, régie par la loi du 21 avril 1928, modifiée par la loi du 4 mars 1994, sur les associations sans but lucratif.

Art. 1^{er}. L'association est dénommée H.E.L.P. (HEALTH, EDUCATION, LIFE, PEACE), association sans but lucratif

Art. 2. L'association a pour objet de sensibiliser les membres de la communauté scolaire du Lycée classique et technique d'Echternach et le grand public aux problèmes de l'enfance en détresse dans le monde et d'organiser au cours de l'année scolaire des activités génératrices de fonds au profit d'une ONG luxembourgeoise de développement oeuvrant en faveur d'enfants démunis, sans distinction de race, de langue ou de religion.

Afin de réaliser cet objet l'association procédera notamment de la façon suivante:

- appel par voie de presse aux ONG de développement pour qu'elles présentent au conseil d'administration un projet concret d'aide à l'enfance en détresse;
- examen des projets reçus par les membres du conseil d'administration habilité à écarter les projets non conformes à certains critères portés à la connaissance des ONG par voie de presse;
- examen des projets retenus par un groupe d'élèves du cycle supérieur;
- présentation de ces projets aux délégués des élèves de toutes les classes du Lycée classique et technique d'Echternach et choix d'un projet par voie de vote;
- élaboration par les élèves de différentes classes de matériaux destinés à la sensibilisation (journal d'élèves, affiche, dépliant, dossier de recherche etc.);
- information et sensibilisation de tous les partenaires de l'école moyennant communications, expositions, conférences, films etc.;
- organisation d'activités diverses (Sponsored Run, stands, etc.) afin de collecter des fonds destinés à soutenir le projet choisi par les élèves.

Art. 3. L'association a son siège social à Echternach.

Art. 4. Le nombre des membres associés de l'association ne peut être inférieur à neuf.

Art. 5. Pour devenir membre associé de l'association il faut remplir les conditions suivantes:

- faire partie de la communauté scolaire du Lycée classique et technique d'Echternach (en font partie le directeur, le directeur-adjoint, les professeurs, les élèves, les parents d'élèves, les membres du personnel de service ainsi que tous les anciens professeurs, élèves et parents d'élèves);

- s'engager à promouvoir d'une manière ou d'une autre les buts de l'association,

- verser la cotisation annuelle dans les six mois de chaque nouvel exercice.

Toute personne âgée de moins de 18 ans peut devenir membre associé avec le consentement de ses parents ou de son représentant légal.

Toute personne sympathisante de la communauté scolaire du Lycée classique et technique d'Echternach peut devenir membre honoraire de l'association.

Tout membre associé s'engage à respecter les buts, les moyens d'action et les intérêts de l'association.

Art. 6. La qualité de membre associé se perd dans les cas suivants:

- démission par écrit,

- démission d'office à la suite du refus de payer dans les délais la cotisation annuelle;

- exclusion par un vote de l'assemblée générale à la majorité des deux tiers de suffrages exprimés pour activités contraires aux buts, aux moyens d'action ou aux intérêts de l'association.

Le conseil d'administration prend acte de la démission d'office ou de l'exclusion et en informe les intéressés par écrit.

Art. 7. La cotisation annuelle est fixée à 2,50 Euros maximum pour les élèves membres associés et à 25,- Euros maximum pour tous les autres membres associés ou honoraires de l'association.

Art. 8. L'assemblée générale de tous les membres associés se réunit sur convocation du conseil d'administration ou à la demande d'un cinquième des membres associés. La convocation de l'assemblée générale doit se faire au moins quinze jours à l'avance. Un ordre du jour doit être joint à la convocation.

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au cours du premier trimestre de l'année civile.

A la demande de trois membres du conseil d'administration ou d'un cinquième des membres associés une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée. L'assemblée générale ordinaire fixe le montant de la cotisation annuelle.

Art. 9. L'assemblée générale ordinaire élit le conseil d'administration composé au maximum de neuf membres.

Le directeur ou le directeur adjoint du Lycée classique et technique d'Echternach est d'office membre du conseil d'administration. Les autres membres du conseil d'administration sont élus selon la règle de proportionnalité suivante

- personnel enseignant: 3 mandats

- parents d'élèves: 2 mandats

- élèves: 3 mandats

Les membres du conseil d'administration sont élus pour la durée d'un an.

Au cas où un membre du conseil d'administration ne peut aller au terme de son mandat, il sera remplacé par un autre membre associé coopté par le conseil d'administration, lequel achèvera le mandat devenu vacant.

Les candidatures au conseil d'administration doivent être adressées au conseil sortant dix jours avant le renouvellement des mandats.

Art. 10. L'assemblée générale prend des résolutions sur les points inscrits à l'ordre du jour à la majorité des votants, sauf s'il est en est décidé autrement par la loi.

Les propositions de résolution que les membres souhaitent soumettre à l'assemblée générale doivent parvenir au conseil d'administration au moins dix jours avant la réunion.

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale sont portées à la connaissance de tous les membres associés par voie écrite.

Art. 11. Le conseil d'administration soumet, chaque année, à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant.

Art. 12. L'assemblée générale ordinaire désigne chaque année en son sein deux commissaires aux comptes chargés d'examiner les comptes de l'association et de faire rapport à ce sujet aux membres présents.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur des modifications de statuts que si l'objet en est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres de l'association.

Aucune modification des statuts ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents. Cependant, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 14. Le conseil d'administration élu par l'assemblée générale élit en son sein le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.

Il dispose du pouvoir de gérer et de représenter l'association.

La structure et le fonctionnement du conseil d'administration sont déterminés dans un règlement d'ordre intérieur soumis pour approbation à l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de l'association, ses biens seront affectés intégralement à une ONG de développement oeuvrant en faveur de l'enfance en détresse et bénéficiant de l'agrément du ministère compétent.

Art. 16. Les règles de fonctionnement de l'association, les droits et devoirs des membres non spécifiés dans les statuts ainsi que tous les problèmes non réglés par les présents statuts sont régis par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Echternach, le 22 avril 2002

F. Bauer / R. Altmann / A. Back-Beffort

P. Konsbruck / J.-P. Mirkes / V. Morgen-Wantz

M. Schwebag / L. Storck / D. Vlaming-Del Boccio

Enregistré à Echternach, le 2 mai 2002, vol. 135, fol. 28, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): D. Speller.

(01662/000/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2002.

JACOBSTOIT S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-9905 Ulflingen, 95, Grand-rue.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwei, den vierundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Weinandy mit dem Amtswohnsitz zu Clerf.

Sind erschienen:

1.- Dame Veronika Mollers, Privatbeamtin, wohnhaft zu B-4750 Bütgenbach (Weywertz), Lehnenweg 10.

2.- Dame Ramona Jacobs, Privatbeamtin, wohnhaft zu B-4750 Bütgenbach (Weywertz), Lehnenweg 10.

Vorgenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung JACOBSTOIT S.A. gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Ulflingen.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechts betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund einer Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die, unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft sind alle Dachdeckerei- sowie Schreinereiarbeiten im weitesten Sinne sowie alle Immobilientransaktionen.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industriellen, kaufmännischen, finanziellen, mobiliaren und immobilien Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,-) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nominalwert von je einunddreissig Euro (31,-), welche in voller Höhe eingezahlt sind.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Bestellung durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Fall der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen. Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben und Telegramme müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefaßter Beschluß, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anläßlich einer Verwaltungsratssitzung gefaßter Beschluß.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um sie Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am letzten Mittwoch des Monats Mai einen jeden Jahres um 11.00 Uhr vormittags.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluß, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung den Kommissaren vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuß stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden, diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschußdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluß der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2002.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2003 statt.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Urkunde erwachsen auf 1.750,- EUR.

Kapitalzeichnung

Die tausend Aktien (1.000) wurden wie folgt gezeichnet:

a) Dame Veronika Mollers, vorgeannt, fünfhundert Aktien	500 Aktien
b) Dame Ramona Jacobs, vorgeannt, fünfhundert Aktien.	500 Aktien
Total: tausend Aktien.	1.000 Aktien

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

- 1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-9905 Ulflingen, 95, Grand-rue.
- 2) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 3) Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - a.- Dame Veronika Mollers, vorgeannt.
 - b.- Dame Ramona Jacobs, vorgeannt.
 - c.- Herr Leo Jacobs, Privatbeamter, wohnhaft zu B-4750 Bütgenbach (Weywertz), Lehenweg 10.
- 4) Zum Kommissar wird ernannt:
Dame Sabine Jacobs, Privatbeamtin, wohnhaft zu B-4750 Bütgenbach, (Weywertz), Lehenweg 10.
- 5) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden bei der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

Versammlung des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig Herrn Léo Jacobs, vorgeannt, als Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2007, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten kann.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihnen kundigen Sprache an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebäulichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben diese Urkunde mit Uns, Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: V. Mollers, R. Jacobs, L. Jacobs, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 25 avril 2002, vol. 351, fol. 66, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 2. Mai 2002.

M. Weinandy.

(01671/238/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 2002.

HENNEN INVEST HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 1-5, rue de Wilwerdange.

R. C. Diekirch B 2.190.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 2 avril 2002, vol. 210, fol. 75, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 2 mai 2002.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(01656/667/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 mai 2002.

ISLAND IMMO A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9909 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.
R. C. Diekirch B 2.661.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Clervaux, le 6 mai 2002, vol. 210, fol. 87, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(01659/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2002.

ISLAND IMMO A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9909 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.
R. C. Diekirch B 2.661.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Clervaux, le 6 mai 2002, vol. 210, fol. 87, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(01661/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 6 mai 2002.

DOORREL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette.
R. C. Diekirch B 2.595.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 556, fol. 14, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 2002.

Procès-verbal de la réunion des associés tenue à Koetschette le 7 novembre 2001

Les associés sont habilités, conformément aux dispositions de la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre à la majorité simple les décisions figurant à l'ordre du jour sans égard à la représentation du capital social.

Décision

Après en avoir délibéré, les associés à l'unanimité
décident de convertir le capital social, actuellement exprimé en LUF, en euros
décident d'augmenter le capital social de 263,31 euros, pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 euros à 31.250,- euros par prélèvement sur les bénéfices reportés

décident d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq (25,-) euros chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Koetschette, le 7 novembre 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2001, vol. 560, fol. 85, case 11. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(01677/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 7 mai 2002.
